

ANTOINE FAY CHRISTIAN DOBBÉ

NOTAIRES ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
Successeurs de M^e Robert FAY et M^e Jean FAY

19, RUE DE LA GARE
B.P. 6
91801 BRUNOY CEDEX

TÉLÉPHONE 01 69.39.72.00
TÉLÉCOPIE 01 60.46.22.91

E-mail : sep.fay-dobbe@notaires.fr

Réception de préférence sur rendez-vous,

Etude ouverte de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h,
le vendredi jusqu'à 17 h,
fermée le samedi.

Il est indispensable de rappeler dans
toute réponse les références ci-
dessous :

ATTESTATION

2534:13566CD/MP

Aux termes d'un acte reçu par la Société Civile Professionnelle
dénommée 'Antoine FAY et Christian DOBBE, Notaires associés', a été
réalisée la vente ci-dessous analysée.

DATE DE L'ACTE :

vingt et un mai deux mille un.

VENDEUR :

La Société dénommée **KAUFMAN & BROAD HOMES**, société
anonyme au capital de quatorze millions sept cent quarante deux mille francs
(14 742 000,00 francs) ayant son siège social à PARIS 15^{ème}
arrondissement, 33 Avenue du Maine,
Identifiée sous le numéro SIREN B379 445 679 RCS PARIS

ACQUEREUR :

Monsieur **REVELLAT** Philippe , ingénieur, et Madame
STROPIANO Evelyne , gérante salariée, son épouse, demeurant ensemble à
MARCOUSSIS (Essonne) 7, Rue Eynette ,
Nés savoir :
Monsieur à ORSAY (Essonne) le 28 Décembre 1960
Madame à GRENOBLE (Isère) le 15 Février 1961

BIEN VENDU EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un
immeuble situé à BRUNOY (.Essonne) au 6A Grande Rue et 3 Impasse de
Brie,

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance
AB	232	6 VC Grande Rue	00a 19ca
AB	359	10 Grande Rue	04a 52ca
AB	297	3Bis, Impasse de Brie	09a 39ca
AB	231	8, Grande Rue	14a 61ca

LOT NUMERO CENT QUATORZE (114)

Un appartement numéroté 204 situé au rez de chaussée de l'escalier B, composé de :

entrée, dégagement, séjour, cuisine, salle de bains avec water closets, une chambre,

Et la jouissance exclusive d'une terrasse et d'un jardin, le tout représentant : les cent trente quatre/dix millièmes des parties communes générales (134/10 000èmes),

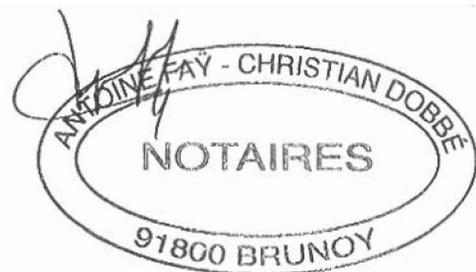
les vingt et un/millièmes des parties communes spéciales de l'escalier B (21/1 000èmes),

et zéro/millième des parties communes spéciales de l'ascenseur B (0/1 000èmes).

DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE :

A l'achèvement des travaux.

FAIT A BRUNOY
L'AN DEUX MILLE DEUX
Le vingt et un mai.



1. Nom : REVELLAT

2. Prénoms : PHILIPPE

3. Date et lieu de naissance : 28.12.1960

ORSAY

4. Domicile : 27 BIS RUE DE LAUNAY

91 ORSAY

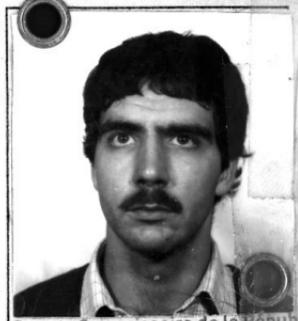
Signature du Titulaire

5. Délivré par : PREFET ESSONNE

6. A EVRY

Le 8.04.77

N° 770191202959
Signature de l'Autorité



Pour le Commissaire de la République
du Département de l'Essonne
ou
Le Directeur de la Réglementation
cachet

US Le
Autorité

15 FEV. 1983

CATÉGORIES DE VÉHICULES
POUR LESQUELS LE PERMIS EST VALABLE

A	1	770191202959 EXA LF 8.04.77 91 Motocyclettes n'excédant pas 80 cm ³ et dont la vitesse est limitée à 75 km/h. par construction. JUSQU A 125 CM3
	2	Motocyclettes n'excédant pas 400 cm ³ et dont la vitesse par construction peut dépasser 75 km/h.
	3	Motocyclettes de plus de 400 cm ³ .
	4	Tricycles et quadricycles à moteur.
B	1	770191203783 EXT EXA LF 6.07.77 Véhicules de moins de 10 places et d'un PTAC (*) n'excédant pas 3500 kg.
	2	— Véhicules isolés d'un PTAC (*) supérieur à 3500 kg et n'excédant pas 49000 kg. — ensembles de véhicules ou véhicules articulés d'un PTAC (*) sup. à 3500 kg et n'excédant pas 12500 kg de PTR (2).
C	1	— Véhicules isolés d'un PTAC (*) supérieur à 19000 kg. — ensembles de véhicules ou véhicules articulés d'un PTR (2) supérieur à 12500 kg.
	2	Véhicules de transport de personnes comportant plus de 9 places assises ou transportant plus de 9 personnes.
D	1	— Véhicules isolés d'une R (3) dont le PTAC (*) est supérieur au PV (4) au VT (5) ou que le total des PTAC (*) de la R (3) et du VT (5) excède 3500 kg. — véhicules de la catégorie D attelés d'une R (3) dont le PTAC (*) excède 750 kg.
	2	Véhicules de la catégorie D spécialement aménagés.

(5) VT = Véhicule tracteur.
R = Poids total autorisé en charge.
PV = Poids total autorisé en charge.
PTR = Poids total roulant autorisé.
PTAC = Poids total autorisé en charge.
PTRA = Poids total roulant autorisé.

TEMPORAIRE	PERMIS DÉLIVRÉ A TITRE		SCEAU OU CACHET DE L'AUTORITÉ
	PERMANENT	PERMANENT	
Le <u>PERMANENT</u> Valable jusqu'au _____			Préfecture de l'Essonne Permis de Conduire
Le _____ Valable jusqu'au _____			
Le _____ Valable jusqu'au _____			
Le _____ Valable jusqu'au _____			
Le _____ Valable jusqu'au _____			
Le <u>PERMANENT</u> Valable jusqu'au _____			Préfecture de l'Essonne Permis de Conduire
Le <u>9.09.82</u> Valable jusqu'au <u>9.09.87</u>			Préfecture de l'Essonne Permis de Conduire
Le _____ Valable jusqu'au _____			
Le _____ Valable jusqu'au _____			
Le <u>9.09.82</u> Valable jusqu'au <u>9.09.87</u>			Préfecture de l'Essonne Permis de Conduire
Le _____ Valable jusqu'au _____			

1. Nom/Surname

REVELLAT

2. Prénoms/Given names

PHILIPPE LOUIS BERNARD

3. Nationalité Française/French Nationality

4. Date de naissance/Date of birth

28 DEC. 1960

5. Sexe/Sex

M

6. Lieu de naissance/Place of birth

ORSAY
ESSONNE

7. Date de délivrance/Date of issue

03 MAI 1999

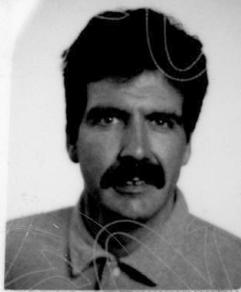
9. Autorité/Authority

Pour le Sous Préfet
l'Attaché Chef de Bureau

8. Date d'expiration/Date of expiry

02 MAI 2004

Signature du titulaire/Holder's signature



K. SABATE

11. Domicile/Residence

7 RUE EYNETTE

91160 MARCOUSSETS

Nouveaux domiciles/New residences

12. Taille/Height

1.82

13. Couleur des yeux/Colour of eyes

MARRON VERT

14. La validité du présent passeport est prorogée jusqu'au/Extension of the passport

Autorité/Authority

Fait le/Extended on

15. Accompagné de
Accompanied by

DEUX

enfants
children

1. Nom
Surname

2. Prénoms
Given names

4. Date de naissance
Date of birth

5. Sexe
Sex

REVELLAT FLAVIEN

15/07/92

M

REVELLAT AXEL

23/05/95

M

Photographies des enfants/Photographs of children



Page réservée aux autorités compétentes
pour délivrer le passeport

Forbeholdt de pasudstedende myndigheder / Amtliche Vermerke / Προσφίεται για τις αρχές που είναι αρμόδιες για την έκδοση του διαβατηρίου / Page reserved for issuing authorities / Página reservada a las autoridades competentes para expedir el pasaporte / Pagina riservata all'autorità / Opmerkingen van bevoegde instanties / Página reservada às entidades competentes para emitir o passaporte.



03 MAI 1999